



Tableau de suivi du PPR

Pas de Fenêtre

Légende

- Zone étudiée

- Dispositions spécifiques du règlement**
- Zone de danger
- Zone de précaution
- Zone non exposée
- ~ Axe des talwegs
- T et T* Aléas de phénomènes torrentiels
- NE Aléa nul à négligeable

2.1a



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE ST MARTIN VESUBIE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Phénomènes Torrentiels

PLAN DE ZONAGE

Partie Haute

Pour le Référent,
Le Secrétaire Général
DRM-D 2008

Benoît BROCARD

Echelle : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR :	28 Juin 2002
ENQUETE DU :	27 octobre 2008 AU 28 novembre 2008
APPROBATION DU PPR :	

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAUX RISQUES

